



Lieux d'intervention des chiens d'activité sociale

Il peut s'agir par exemple de maisons de retraite ou de convalescence, hôpitaux, écoles de pédagogie curative, établissements pour handicapés, communautés thérapeutiques, maisons d'accueil pour sidéens, cliniques psychiatriques, jardins d'enfants et prisons.

Les teams de chiens d'activité sociale peuvent également travailler en collaboration directe avec des ergothérapeutes, physiothérapeutes, orthophonistes et généralistes.

Fondation école suisse
pour chiens d'aveugles
Markstallstrasse 6
CH-4123 Allschwil
Téléphone 061 487 95 95
Fax 061 487 95 90
info@blindenhundeschule.ch

www.blindenhundeschule.ch

Le secrétariat de l'école fournit volontiers toutes les informations utiles sur la formation et le travail des chiens d'activité sociale.



Fondation école suisse pour
chiens d'aveugles
Stiftung Schweizerische Schule
für Blindenführhunde

Préliminaires
Formation
Objectif

Chiens d'activité sociale



Des chiens au service de l'homme

En dépit de critères de sélection sévères et d'un élevage consciencieux de nos chiots, tous les sujets adultes ne réussissent pas la formation exigeante de chien-guide. Dans la majorité des cas, il s'agit néanmoins d'animaux en parfaite santé et possédant d'excellentes capacités pour accomplir une autre tâche, p. ex. celle de chien d'activité sociale. Aux côtés de leur propriétaire, les chiens d'activité sociale assurent régulièrement et bénévolement des prestations dans divers homes et institutions.

La formation

L'école de chiens-guides offre aux teams de chiens d'activité sociale une formation individuelle qui a

fait ses preuves et un suivi permanent grâce à des moniteurs formés spécialement dans ce but, cela dans diverses régions de Suisse. Les cours sont gratuits pour les chiens issus de notre école.

Le chien d'activité sociale effectue cette formation avec son détenteur, puis accomplit sa mission sous la conduite de ce dernier. Age du chien au début de la formation: deux ans minimum. Dès que le team a passé avec succès le test d'entrée, il peut entreprendre sa formation, d'une durée globale de douze jours. Si le nombre de places disponibles est suffisant, ces cours sont également proposés à d'autres détenteurs de chiens, ceux-ci assurant alors le financement requis.

Qu'apprend le chien?

Le futur chien d'activité sociale est confronté par étapes aux situations les plus diverses qu'il risque de rencontrer lors de ses visites: ascenseurs étroits et bondés, objets tombant sur le sol, cris de patients, odeurs fortes et inconnues, gens portant des vêtements particuliers, faisant des mouvements ou ayant des attitudes corporelles inhabituels. Il doit se familiariser avec une foule de situations particulières telles que marcher à côté d'un fauteuil roulant, à la double laisse ou sur un sol glissant. Il apprend aussi, entre autres, à accepter d'être touché ou caressé de manière brusque ou maladroite et, en cas de difficulté ou d'incertitude, à «consulter» en toute confiance son détenteur.

Qu'apprend le détenteur?

Le détenteur de chien d'activité sociale apprend à communiquer de manière intense avec son compagnon, afin d'établir une relation de confiance. Il devra déceler en temps utile les signaux traduisant les situations de conflit ou de stress vécues par son chien, afin de pouvoir, le cas échéant, lui épargner toute pression superflue. Les conseils pratiques sont également un élément important de la formation: comment, par exemple, se comporter face aux différentes personnes qu'il sera amené à visiter. Il acquiert ainsi certaines connaissances sur les signes cliniques des maladies les plus courantes auxquelles il risque d'être confronté.

Teams prêts à entrer en action

Lorsque sa formation théorique et pratique est achevée et qu'il a passé avec succès les tests de théorie et d'aptitude, le team est prêt pour sa première intervention. Le détenteur de chien d'activité sociale se voit délivrer un certificat de formation ainsi qu'une attestation l'autorisant à accomplir les missions souhaitées. Les stages de perfectionnement et de formation continue, de même que le relevé des interventions exigées, sont consignés dans le «dossier-bénévolat suisse» officiel. Ce certificat est délivré par l'école de chiens-guides et sert de base au renouvellement annuel de l'autorisation d'intervention dans les établissements.